

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 DECEMBRE 2022**

oOo

**OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET**  
**REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2023**

oOo

**RAPPORT**

Cette délibération permet l'ouverture des crédits budgétaires en investissement afin d'autoriser certaines dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2023.

Dans un premier lieu, selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent. En conséquence, au titre de l'exercice 2023, la Ville décide d'ouvrir ces crédits pour les opérations énumérées dans la délibération jointe à hauteur de 14 900 000 €.

En second lieu, comme chaque année, la Ville étudiera d'éventuelles renégociations de la dette, visant à améliorer les conditions financières des emprunts souscrits. Dans l'attente de l'adoption du budget primitif, une enveloppe globale de crédit de 15 000 000€ est soumise à cet effet à l'approbation du Conseil Municipal.

Ces crédits seront repris au Budget Primitif 2023.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

|                |                  |                       |                 |
|----------------|------------------|-----------------------|-----------------|
| Mme ROLLAND    | à M MEDAN        | M. HUBERT             | à Mme SANSY     |
| Mme SCHLIENGER | à M. SENANT      | Mme MACIEIRA-DUMOULIN | à M. COLIN      |
| Mme ENAME      | à M BEN ABDALLAH | M. GOULETTE           | à Mme VERET     |
| M. FOYER       | à Mme LEMMET     | Mme AUBERT            | à M. VOULDOUKIS |
| M. BENSABAT    | à Mme RAFIK      | Mme GODEFROY          | à M. COURDESSES |
| Mme DESBOIS    | à M. MONGARDIEN  |                       |                 |

Mme. GALLI est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

41 voix POUR  
voix CONTRE  
08 voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE 2023**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits budgétaires pour permettre certaines opérations d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir des crédits pour permettre d'éventuels réaménagements de dette, préalablement au vote du budget primitif 2023,

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Maire, jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

CONSIDERANT les opérations concernées, qui pourraient donner lieu à des engagements ou à des mandatements préalablement au vote du budget, en dehors des restes à réaliser repris sur l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Décide d'ouvrir sur l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits à hauteur de 15 000 000€, imputés en dépenses et en recettes à la fonction 01 - compte 166 à des fins de réaménagements de dette.

ARTICLE 2 : Décide d'ouvrir sur l'exercice 2023, dans l'attente de l'adoption du budget primitif, des crédits d'investissement, dans la limite du quart du budget précédent, pour financer, hors restes à réaliser 2022, l'exécution comptable des opérations suivantes :

| Désignation des dépenses d'investissement<br>(Chapitres 20-204-21-23-45) | Montants en € |
|--|---------------|
| Etudes pour la nouvelle crèche Jean Zay                                  | 20 000        |
| Etudes pour le nouveau groupe scolaire Jean Zay                          | 50 000        |
| Etudes pour le nouveau parking Jean Zay                                  | 110 000       |
| Etudes pour le futur Centre Malraux                                      | 20 000        |
| Etudes pour le quartier Antonypole                                       | 100 000       |
| Etudes pour l'enfouissement des lignes haute tension RTE                 | 110 000       |
| Etudes pour la future Médiathèque Jean Zay                               | 530 000       |
| Construction de la crèche Jean Zay                                       | 900 000       |
| Construction du groupe scolaire Jean Zay                                 | 2 100 000     |
| Construction du parking Jean Zay   | 4 250 000     |
| Etudes diverses dans les bâtiments communaux                             | 310 000       |
| Relevés de géomètre sur divers sites                                     | 50 000        |
| Travaux de reconstruction du poste de police municipale                  | 500 000       |
| Etudes géothermiques   | 30 000        |
| Etudes pour l'installation de sondes dans les bâtiments communaux        | 10 000        |
| Travaux d'installation de sondes dans les bâtiments communaux            | 70 000        |
| Travaux divers dans bâtiments communaux                                  | 690 000       |

| Désignation des dépenses d'investissement   | Montants en €     |
|---|-------------------|
| Diagnostics avant travaux (amiante, plomb, termites)                                | 20 000            |
| Travaux de mises aux normes (ascenseurs, sécurité incendie ...)                     | 70 000            |
| Travaux de peinture, sol, ravalement divers sites                                   | 30 000            |
| Travaux divers chauffage, électricité, couverture et étanchéités                    | 50 000            |
| Travaux divers et réparations sur les sites municipaux                              | 100 000           |
| Etudes accessibilité PMR  | 50 000            |
| Travaux de reprise des réseaux enterrés dans divers sites                           | 40 000            |
| Travaux divers dans les équipements sportifs  | 900 000           |
| Travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé                                   | 30 000            |
| Travaux pour les parkings en ouvrage  | 340 000           |
| Fournitures travaux régie et Matériels techniques pour la régie bâtiments           | 70 000            |
| Diagnostics divers (arbres, fontaines, arrosage, jeux, disconnecteurs, enrobés)     | 20 000            |
| Etudes préalables (études de géomètres, diagnostic amiante, études de sol..)        | 40 000            |
| Mission Audit, Conseil, Etudes pour les espaces verts                               | 20 000            |
| Travaux sur les aires de jeux dans les écoles                                       | 10 000            |
| Travaux sur les aires de jeux dans les parcs et squares                             | 20 000            |
| Aménagements paysagers (fourniture de matériaux pour travaux en régie)              | 100 000           |
| Aménagements paysagers (travaux divers plantations, sols...)                        | 130 000           |
| Réfection voirie dans les parcs et squares  | 50 000            |
| Travaux de clôtures sur divers sites  | 90 000            |
| Fourniture et pose de mobiliers, jeux et abris de jardins pour les parcs et squares | 60 000            |
| Acquisition de matériels et outillages pour les espaces verts                       | 20 000            |
| Rénovations des fontaines, des bornes fontaines et réseaux d'arrosage               | 20 000            |
| Avances forfaitaires versées  | 500 000           |
| Réparations sur les véhicules municipaux  | 50 000            |
| Acquisition de véhicules  | 300 000           |
| Frais d'études informatiques  | 50 000            |
| Acquisition de logiciels  | 400 000           |
| Installation de réseaux câblés  | 30 000            |
| Matériels de bureau et informatique   | 50 000            |
| Installations de vidéoprotection  | 400 000           |
| Contrôle d'accès Anti intrusion   | 180 000           |
| Dispositifs de mise en sécurité des personnes                                       | 10 000            |
| Travaux pour les parkings en enclos   | 50 000            |
| Travaux d'éclairage public  | 200 000           |
| Reconstructions de voirie   | 500 000           |
| Travaux d'accessibilité de voirie   | 50 000            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>14 900 000</b> |

ARTICLE 3 – Les crédits précités seront repris au budget primitif de l'exercice 2023.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire



*[Signature]*